

Communiqué de presse
Paris, 6 novembre 2025

Les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont trié 72,4 kg d'emballages et de papiers en 2024

En 2024, chaque Français a trié en moyenne **72 kg d'emballages ménagers et de papiers graphiques**. En région Auvergne-Rhône-Alpes, les habitants ont légèrement dépassé cette moyenne avec 72,4 kg triés par personne, plaçant la région au 11^e rang national.

Auvergne-Rhône-Alpes : + 7,2 % du tri des emballages légers

Les habitants de la région ont trié en moyenne **72,4 kg d'emballages par habitant** en 2024. En détail, il s'agit de **27,4 kg d'emballages légers** – acier, aluminium, carton, plastique – et de **33,3 kg d'emballages en verre** triés par habitant. On constate une augmentation de **7 %** du tri des emballages légers, comprenant notamment une hausse de près de +8,5% du tri des emballages en plastique. En parallèle, le volume d'emballages en **verre** diminue de 2,5 % par rapport à 2023, ce qui s'explique notamment par la baisse de la consommation.

Concernant les **papiers graphiques**, les habitants de la région ont trié en moyenne **11,7 kg** en 2024, un chiffre en forte chute (**-20,1%**) à mettre en perspective avec la baisse structurelle du gisement mis en marché (-23%), due notamment aux nouveaux usages numériques.

A l'échelle de chaque département^{1*} :

Département	Emballages légers triés* par hab. / an	Evolution performances emballages légers 2024 vs 2023	Verres triés* par hab. / an	Evolution performances verres 2024 vs 2023	Papiers triés par hab. / an	Evolution performances papiers 2024 vs 2023	Total emballages ménagers et papiers triés par hab. / an	Evolution performances emballages ménagers et papiers 2024 vs 2023
Ain	29,3 kg	+10,3 %	34,1 kg	-3,4 %	11 kg	-24,9 %	74,5 kg	-2,7 %
Ardèche	29,9 kg	+4,4 %	44,2 kg	-3,1 %	12,7 kg	-21,2 %	86,8 kg	-4 %
Cantal	25,1 kg	-0,6 %	33,1 kg	-3,2 %	13,7 kg	-13,1 %	71,9 kg	-4,4 %
Drôme	28,1 kg	-0,6 %	33,1 kg	-4 %	11,7 kg	-23,2 %	72,8 kg	-6,5 %
Isère	25,3 kg	+17,2 %	30,3 kg	-3,8 %	11,3 kg	-15 %	66,9 kg	+0,8 %
Loire	29 kg	+29,6 %	27,6 kg	-2,5 %	12,1 kg	-26,1 %	68,8 kg	+2,4 %
Haute-Loire	25 kg	+1,9 %	37,2 kg	-3,5 %	13,8 kg	-25,6 %	76 kg	-6,9 %
Puy-de-Dôme	26,2 kg	-2,2 %	32,5 kg	+1,1 %	12,1 kg	-38,5 %	70,8 kg	-9,9 %
Rhône	22,7 kg	-2,1 %	24,3 kg	-7 %	9,2 kg	-13,3 %	56,2 kg	-6,2 %
Savoie	39,5 kg	+19,4 %	56,7 kg	+7,8 %	14,6 kg	+3 %	110,8 kg	+11 %
Haute-Savoie	34,7 kg	+5,3 %	52,1 kg	-3,7 %	10,6 kg	-26,9 %	97,4 kg	-4,1 %

¹ Allier : données hors périmètre Citeo

Auvergne-Rhône-Alpes : des territoires en action pour améliorer les performances de tri

La progression des performances de tri des emballages légers est particulièrement marquée dans la Loire (+29.6%), la Savoie (+19.4%), l'Isère (+17.2%) et l'Ain (+10.3%). Cette hausse s'explique par l'amélioration continue des dispositifs de collecte (ajustements des fréquences de collecte, passage au porte-à-porte, renouvellement des points d'apport volontaire), par la modernisation de centres de tri (TriValLoire, ATHANOR), et grâce au développement de nouvelles collectes des cartons en apport volontaire. Ainsi dans la Loire, des collectivités telles que St Etienne Métropole, Roannais Agglomération et Loire Forez Agglomération ont mené respectivement des actions d'ajustement des fréquences de collecte, passage au porte à porte et vote de la TEOMI, ce qui a permis une hausse de l'utilisation du bac jaune et une réduction des ordures ménagères résiduelles.

Le fait de pouvoir trier partout tout le temps est également un levier puissant pour améliorer les performances de tri. C'est pourquoi certaines collectivités s'engagent dans la mise en place de dispositifs de tri hors foyer, à l'image de Thonon Agglomération (74) qui a initié le remplacement progressif des corbeilles des parcs et plages au bord du lac Léman par des points de tri complet.

La réduction des emballages reste un enjeu majeur et pour cela les projets de réemploi sont largement encouragés et soutenus afin d'atteindre l'objectif de 10% d'emballages réemployables d'ici à 2027. Plusieurs collectivités se sont engagées dans ce type de projets, à l'image de la Métropole de Lyon (69) ou du groupement Grand Annecy, Grand Lac et Grand Chambéry en faveur de l'utilisation de contenants réemployables à l'occasion d'événements en Savoie et Haute-Savoie.

Autre facteur de performance : le renforcement des actions de sensibilisation ciblées, souvent menées par des ambassadeurs du tri, à l'image des campagnes de porte à porte, des animations événementielles et scolaires.

En synthèse, les performances régionales progressent mais avec des disparités départementales importantes. Les collectivités et les habitants doivent poursuivre leurs actions en faveur du geste de tri, en région AURA comme à l'échelle nationale.

Collecte et taux de recyclage : des performances qui évoluent peu au niveau national

En 2024, chaque Français a trié en moyenne **72 kg d'emballages ménagers et de papiers graphiques**. **Le taux de recyclage pour l'ensemble des emballages ménagers atteint 69 %**. Une progression portée par le geste de tri des citoyens, mais trop faible par rapport aux objectifs ambitieux

Certains indicateurs, comme la recyclabilité moyenne des emballages, qui atteint **92 %** en 2024, témoignent de l'important travail mené en commun par les acteurs de la filière. Dès la fin de l'année, 75% des emballages plastiques seront recyclables grâce au déploiement de nouvelles filières, comme du polystyrène avec le pot de yaourt (contre 65% en 2024).

Malgré ces progrès techniques, la hausse des performances reste **trop faible (+2 points de taux de recyclage) au regard de la contribution financière croissante des entreprises**. En cinq ans, **l'écocontribution a doublé**, alors que le taux de recyclage a gagné 6 points de plus sur le même temps entre 2019 (62%) et 2024 (69%).

Pour atteindre les objectifs fixés par la France et l'Union européenne, Citeo appelle à activer tous les leviers de performance au service de la filière :

- le développement de la consigne pour réemploi et recyclage, plébiscitée par plus de 9 Français sur 10, et qui a déjà fait ses preuves dans de nombreux pays européens ;
- la mise en œuvre de la tarification incitative ;
- des contrats de collecte à la performance avec les collectivités ;
- la collecte séparée des cartons ;
- un soutien accru aux initiatives de réduction des déchets.

Les chiffres clés du tri 2024

Région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2024, chaque habitant a trié en moyenne 72,4 kg d'emballages ménagers et papiers :

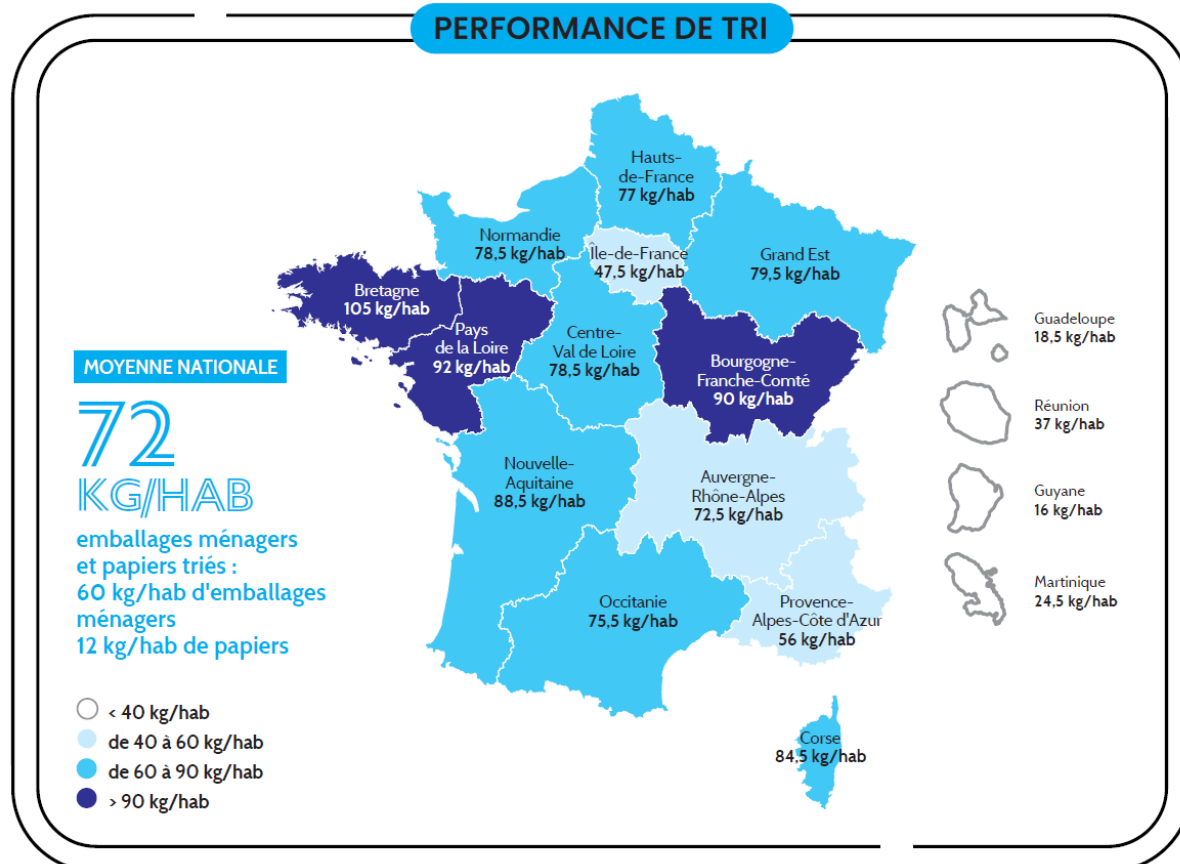
- 60,7 kg/habitant d'emballages (papier-carton, acier, aluminium, plastique, verre)
- 11,7 kg/habitant de papiers graphiques

Au niveau national

En 2024, en France, chaque habitant a trié en moyenne 72 kg d'emballages ménagers et papiers :

- 60 kg/habitant d'emballages (papier-carton, acier, aluminium, plastique, verre)
- 12 kg/habitant de papiers graphiques

PERFORMANCE DE TRI



A propos de Citeo

Depuis 1992, Citeo est l'éco-organisme agréé pour la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les emballages ménagers et les papiers graphiques.

Entreprise à mission depuis 2020, Citeo conçoit et déploie des solutions concrètes et innovantes pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages ménagers pour plus de 98 000 entreprises-partenaires de la grande consommation et de la distribution.

Citeo travaille étroitement avec les acteurs de la filière, pour développer l'éco-conception, financer la collecte sélective, structurer des filières de recyclage, et encourager les gestes écocitoyens. Il mobilise son écosystème - entreprises, collectivités et citoyens - pour construire et déployer des solutions qui conjuguent performance environnementale et performance économique. Ces efforts permettent aujourd'hui de recycler 69% des emballages ménagers, et 69% des papiers. L'ambition de Citeo est claire : accélérer la transformation vers des emballages réduits et 100% circulaires.

Contacts presse : citeo.regions@lamerie-rp.fr

Sabrina Savary : 07 85 63 59 09 | Gaëlle Baribaud : 06 31 90 24 27